

Congés Supplémentaires de Naissance au 1er Juillet

À partir du **1er juillet 2026**, un nouveau congé de naissance permet aux parents de **bénéficier de 1 à 2 mois supplémentaires (indemnisés par la Sécurité Sociale)** après la naissance de leur enfant s'ils ont déjà pris l'ensemble des autres congés. Ce congé peut être pris en deux fois un mois.

Dans WO PAIE :

Saisissez l'absence comme d'habitude en stipulant le motif « **Congé supplémentaire naissance** » et renseigner bien l'onglet « **Arrêt de Travail** » en mentionnant la date du dernier jour travaillé. Le type d'arrêt est « **20 - Congé Supplémentaire de Naissance** » pour la DSN événementielle à compter du mois d'Octobre.

Si le motif n'existe pas vous pouvez le renseigner dans les **Paramétrages des heures**.

« **Plan de Paie** », puis « **Paramétrages des heures** », sur le 1^{er} onglet « **Heures** » cliquer sur « **Ajouter** » en haut à droite utiliser la rubrique « **2152 - Absence Congé Supplémentaire de Naissance (SUPNAIS)** » avec le Code Heure « **ABSCSUPNAI** » vérifier le type « **Absence** » etc.

Code	Désignation	U	Code	Libellé	Famille	Categ.	Type	Coeff.	Var.Paie	Code Evénement	Motif Pris dans les heures Comp.	Indemnité	Pris en Compte Présence CP	Autorisé en Jours	Saisie Autorisée
2152	Absence Congé Supplémentaire de Naissance		ABSCSUPNAI	Absence Congé Supplémentaire de Naissance			Absence	1,00	2152						

Pour en savoir plus : https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/3374/kw/cong%C3%A9%20suppl%C3%A9mentaire%20de%20naissance

Démarches à respecter :

- > **À partir du 1er juillet 2026** : vous devez compléter un formulaire de demande et le déposer sur le Compte Entreprise.
Ce formulaire est disponible sur le site ameli.fr ou net-entreprises.fr.
Vous devez également joindre l'extrait de naissance.
- > **À partir du 1er octobre 2026** : vous pourrez procéder à un signalement DSN.

Dans WO DSN : A compter du 1^{er} Octobre 2026, il faudra envoyer cet événement en DSN, comme les autres Arrêt de travail.